



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition du besoin

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a besoin d'un système de gestion des données sur la qualité de l'eau potable. Le service doit inclure la fonctionnalité permettant de transférer les données des tests de laboratoire directement dans le système de gestion des données et de fournir des alertes aux gestionnaires de la qualité de l'eau et aux utilisateurs autorisés de tout dépassement des paramètres de qualité de l'eau potable. Les paramètres doivent être comparés aux plus récentes Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada publiées par Santé Canada et aux directives provinciales/territoriales respectives.

Portée

Le service électronique bilingue demandé à l'ASFC doit atteindre les objectifs suivants:

1. Assurer la gestion des données historiques, actuelles, sur le terrain et sur la qualité de l'eau de laboratoire relatives à la qualité de l'eau pour initialement jusqu'à 100 installations frontalières utilisées par l'ASFC dans tout le Canada;
2. Contenir les informations liées à l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable relatives aux sites (par exemple, source d'eau, systèmes de traitement sur site);
3. Accepter les données provenant de plusieurs points d'échantillonnage dans les réseaux de distribution de 100 installations au maximum;
4. Inclure une base de données à jour de tous les paramètres (c.-à-d. Relatifs à la santé, aux opérations et à l'esthétique) associés aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (ajout le plus récent), ainsi qu'aux règlements, normes et lignes directrices provinciaux sur la qualité de l'eau de partout au Canada;
5. Comparer les données sur la qualité de l'eau avec les lignes directrices, les règlements et les normes fédéraux et provinciaux en matière de qualité de l'eau et en rendre compte; et
6. Fournir une fonction d'alerte par défaut qui informe les employés de l'ASFC en cas de dépassement des lignes directrices, des règlements et des normes.

L'entrepreneur doit fournir une formation en ligne en anglais et en français (par le biais d'un webinaire ou similaire) à un maximum de quatre (4) employés de l'administration centrale de l'ASFC afin qu'ils puissent accéder au système de base de données et l'utiliser. Employés régionaux de l'ASFC en anglais et en français (de l'Atlantique au Pacifique).

L'ASFC doit avoir accès au service du système de gestion de données pendant un (1) an, y compris les trois (3) options d'un an, si nécessaire. Les archives historiques doivent être conservées trois (3) ans après l'expiration du présent contrat.

Exigence de sécurité

L'exigence ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.



2. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- ont fourni des services de gestion des données sur la qualité de l'eau à deux (2) grands clients du réseau dont plus de 5 000 (fédéraux, provinciaux ou municipaux) desservent plus de 5 000 clients au cours de la dernière année.
- avoir au moins huit (8) années d'expérience dans la fourniture d'un service Web de gestion de données pour l'eau potable, qui comprend la qualité de l'eau et des informations opérationnelles
- avoir au moins huit (8) années d'expérience dans la mise en place d'arrangements et de configurations de transfert de données avec des laboratoires environnementaux publics et privés de l'Association canadienne d'accréditation de laboratoires (CALA) ou certifiés par le Conseil canadien des normes (CCN) partout au Canada. De plus, cinq (5) arrangements et configurations de transfert de données doivent avoir été établis au cours des huit (8) dernières années.
- disposer d'un système de gestion de données entièrement bilingue, basé sur le Web ou basé sur le « cloud », spécialement conçu pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées, où tous les logiciels et le matériel de gestion, de stockage et de gestion de données nécessaires sont situés au Canada.

3. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants:

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

4. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun marché réservé aux fournisseurs autochtones.

5. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Le présent approvisionnement n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur pré-identifié satisfait à toutes les exigences essentielles décrites dans ce PAC.

7. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au Règlement sur les marchés de l'État est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6d - « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».



8. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article 514, section 1 (b) (ii)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article Kbis-09, section 1 (b)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article 1409, section 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article 17.11, section 2 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article 16.10, section (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article 1409, section (b) (iii)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) - article 1016, section 2 (b)

9. Titres de propriété intellectuelle

Sans objet.

10. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de un (1) ans commençant à la date d'attribution du contrat, y compris trois (3) options supplémentaires pour prolonger le contrat par un (1) ans.

11. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 182 729,03 \$ (taxes applicables en sus).

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Le PAC vise l'adjudication d'un contrat de services à l'entrepreneur ci-dessous :

Aquatic Informatics Inc.
2400 - 1111, rue West Georgia
Vancouver, Colombie-Britannique
V6E 4M3

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

14. Date et heure de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont **le 28 décembre 2018, à 14 h, heure normale de l'Est (HNE).**

15. Demandes de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :



Canada Border
Services Agency

Agence des services
frontaliers du Canada

Reference No.: 1000339527

Nom : Jordan Komery
Titre : Agente d'approvisionnement
Agence des services frontaliers du Canada
Division de l'approvisionnement et de la gestion des biens stratégiques
Strategic Procurement Division
Adresse : 355, chemin North River
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8
Téléphone : 343-291-5715
Courriel : CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca